

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur tenue le 12 novembre 2024 à 20 h, sous la présidence de madame Julie Lemieux, mairesse.

Sont présents les conseillers : Mme Isabelle Paré

Mme Line Asselin Mme Nicole Hémond

Sont absents les conseillers :

M. Steven Strong-GallantM. Sébastien PrimeauM. Willy Mouzon

Madame Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été transmis, tel que prescrit par la Loi, à tous les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur.

156-11-24

Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques

CONSIDÉRANT QUE le Manifeste de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent;

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement;

CONSIDÉRANT QU'en fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens;

CONSIDÉRANT QU'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde:

CONSIDÉRANT QUE comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité;

CONSIDÉRANT QUE le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs situations, partout à travers le monde, laissent craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression;

IL EST RÉSOLU,

QUE afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la Municipalité reconnaisse officiellement :

- Les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue;
- L'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections;
- La nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

| | | POUR | CONTRE |
|----------------------|-----------------------|--------|--------|
| Mairesse | Julie Lemieux | | |
| Conseiller siège #1 | Steven Strong-Gallant | Absent | |
| Conseillère siège #2 | Isabelle Paré | Х | |
| Conseiller siège #3 | Line Asselin | Х | |
| Conseillère siège #4 | Nicole Hémond | Х | |
| Conseiller siège #5 | Sébastien Primeau | Absent | |
| Conseiller siège #6 | Willy Mouzon | Absent | |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Copie certifiée conforme sous réserve des approbations Ce 20 novembre 2024

essica Mc Kenzie, B. Sc. UN

Directrice générale et greffière-trésorière